

Société

Aide sociale à l'enfance: l'espoir

La première commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a rendu

mardi un rapport accablant, où l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est au cœur. Sa rapporteure, Isabelle Santiago, s'engage à ce que cet ultime constat de la catastrophe « ne preme pas la poussière ». Et le comité de vigilance des enfants placés y veillera.

Cour des comptes, Défenseure des droits, ONG... Il ne manquait plus que le rapport d'une commission d'enquête parlementaire pour dresser un constat d'échec sur les politiques publiques de protection de l'enfance, avec dans le viseur l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui suit près de 397 000 jeunes dans tous les départements français. C'est désormais chose faite: lors de la présentation mardi de ce travail d'une année, la députée socialiste Isabelle Santiago a rappelé dans une sombre énumération

« les pouponnières avec un encadrement la nuit pour 60 bébés », « les décisions de placement d'enfants en danger non exécutées faute de place » (3 355 en 2024, selon le Syndicat national de la magistrature), ou encore « les 20 ans d'espérance de vie en moins pour les enfants de l'ASE ».

Alors, à quoi bon un énième document? « Tous les rapports montreraient déjà le problème et ils prennent la poussière, s'agace la rapporteure. Ce ne sera pas le cas de celui-ci car nous sommes des législateurs. » Isabelle Santiago s'est alors davantage attardée sur ses 92 préconisations, votées à l'unanimité par les députés de la commission,

pour « réorganiser profondément le système ».

Un grand plan sur cinq ans

En plus de demander un ministre de plein exercice chargé de l'enfance, la commission d'enquête propose de créer immédiatement un comité de pilotage coordonné par l'État et de renforcer considérablement les moyens humains et financiers.

« Il faut un grand plan sur cinq ans et mettre en application les lois qui existent déjà », liste en priorité la députée socialiste, qui déplore le fait que la ministre des Familles Catherine Vautrin « ne dit pas comment, où et avec quel budget » elle compte appliquer le plan qu'elle a présenté lundi à l'Assemblée pour la protection de l'enfance. Bon nombre de ses annonces découvert d'ailleurs de simples décrets d'application de la loi Taquet votée en 2022.

Pas de recentralisation

Pour Isabelle Santiago, c'est pourtant l'État qui doit être « le pilote dans l'avion », tout en élargissant l'option d'une recentralisation. « La décentralisation a mis plus de 40 ans à se mettre en œuvre, on ne va pas tout redétricoter maintenant, lance la rapporteure. Mais il faut que l'État accompagne les Départements via un fonds d'urgence. Un département seul ne peut pas tout gérer. »

Le rapport appelle par ailleurs à créer « une commission de réparation pour les enfants placés qui ont été victimes de maltraitance dans les institutions ». « L'État doit savoir aussi s'excuser », glisse la députée socialiste,

en rappelant que nos voisins suisses ou allemands l'ont déjà mis en place. La commission demande par ailleurs à renforcer le nombre de contrôles, « à raison d'au moins une inspection tous les deux ans » pour les établissements et les assistants familiaux, ainsi que des taux d'encaissement nationaux aux clairement définis dans les structures d'accueil.

L'espoir d'un « temps du silence révolu »

Rassembleés devant l'Assemblée nationale aussi ce mardi, quelques dizaines de membres du comité de vigilance des enfants placés, créé en même temps que la commission d'enquête l'an dernier, caressent l'espoir d'un « temps du silence révolu ». « Une commission parlementaire, ça donne des obligations aux autorités, espère Jennifer Le Plouffe, l'une des porte-parole du collectif. On est là pour être vigilants à ce que ce rapport ne reste pas lettre morte. »

Le comité n'exclut pas d'aller jusque devant les tribunaux. « Quand les Départements et l'État en auront assez d'être poursuivis pour leurs manquements, peut-être que ça changera », glisse Mika (*), un autre porte-parole. Il y aurait une autre façon pour que ce travail soit suivi d'actes. Et c'est Isabelle Santiago qui le souffle: « Lors de la campagne présidentielle en 2022, Emmanuel Macron avait promis de faire de la protection de l'enfance la priorité de son quinquennat. Je l'invite à lire le rapport... »

● Dossier réalisé par Maëlle Le Dru

(*) Mika ne souhaite pas donner son nom de famille.



Le comité de vigilance des enfants placés, constitué de 300 membres, va surveiller les suites du rapport. Un appel à la mobilisation nationale pour le 15 mai a par ailleurs été lancé par le « collectif des 400 000 ». Photo EBR/AMLD.

« Le système s'effondre, il faudrait une révolution »

Questions à ►

Claude Ardid, journaliste *

Le nombre d'enfants avec une mesure de protection de l'Aide sociale à l'enfance a augmenté de 4,4 % depuis 1998. La ministre évoque une explosion des violences intra-familiales depuis le Covid. Au cours de votre enquête, avez-vous compris les raisons d'un tel emballement?

« C'est un peu facile de dire que les violences intra-familiales ont augmenté. Ce qui a changé vraiment, c'est que, contrairement aux années 2000-2010, plus personne ne prend de risque aujourdhui des lors qu'on signale une maltraitance de l'enfant. Avant, il pouvait y avoir des doutes, y compris sur de l'inceste, mais il n'y avait pas de suites. Aujourd'hui, quand un gamin dit qu'il



est victime d'une violence à la brigade des mineurs, on sort l'artillerie lourde, il est tout de suite examiné par un médecin et tout son entourage est entendu. Chez les juges, c'est la même chose. Et puis, il y a des parents qui sont maltraitants. »

Cette donnée sociale n'est pourtant pas nouvelle...

« Ce qui a changé, c'est que les gens savent très bien qu'il y a des foyers, des familles d'accueil et que chaque départe-

ment peut recueillir leur enfant s'ils ne peuvent pas s'en occuper. Il y a 10-20 ans, quand c'était la DDASS [ancien nom de l'ASE, avant 2010, NDLR], on y mettait les enfants quand on ne pouvait pas faire autrement. Là, c'est presque devenu un fait acquis. »

Vous montrez dans votre livre les grandes disparités d'un département à l'autre. Est-ce que, finalement, la

décentralisation ne fait pas partie du problème?

« Il y a en effet 90 façons de procéder en France. Certains départements, comme les Bouches-du-Rhône, sont catastrophiques. D'autres comme la Seine-Saint-Denis, où il y a aussi beaucoup de maltraitances, mettent deux fois plus d'argent et ça fonctionne. La Lorraine met plus d'argent que le Tarn-et-Garonne... C'est déprimant, c'est en

fonction des goûts politiques du conseil départemental.

Pour autant, je ne suis pas convaincu qu'il faille revenir au système d'avant, avec les DDASS qui étaient des agences de l'État. »

Comment avez-vous accueilli les annonces de la ministre?

« Elle enfonce des portes ouvertes, alors que là il faudrait une révolution. Je suis très pessimiste car j'ai l'impression que le système s'effondre. Je ne veux pas taper sur l'ASE. C'est un problème global qui concerne aussi l'État, les conseils départementaux, les associations qui profitent de l'argent pour prendre des

gamins dans des structures et ne pas s'en occuper. Personne ne contrôle les ASE. »

Il y a un sujet que le ministre des Familles évoque peu, voire pas, c'est la prostitution des

mineurs placés par l'ASE. Pourtant, vous montrez dans votre enquête que c'est un vrai fléau...

« En effet, il n'y a pas de chiffres officiels et c'est un tabou en France. Si vous prenez Marseille, par exemple, la quasi-totalité des foyers sont des centres de recrutement de jeunes filles via les réseaux sociaux ou les sites d'escort-girls. Elles fuient, se prostituent pendant trois jours, font 30 à 40 passes, puis reviennent à leur foyer avant de recommencer. Les chefs de service que j'ai rencontrés me disent qu'ils ne peuvent pas les retenir. »

* Claude Ardid, grand reporter, est l'auteur de nombreux livres enquêtes, dont le dernier *La fabrique du malheur* sur les scandales au cœur de l'aide sociale à l'enfance (éditions de l'Observatoire) parait ce mercredi.